

RLM niv 1

Nom et prénom du cavalier

Nom du cheval



Position:



20m x 40m

Trot assis

Temps : entre 3'30 et 4'00

	Mouvements à présenter	Poin ts /10	Coeff	note	Observations
01.	Pas moyen (minimum 40m consécutifs)		X 2		
02.	Transition « pas => trot »		x 1		
03.	Transition « trot => pas »		X 1		
04.	Trot de travail à main droite, volte de 10m incluse		x 1		
05.	Trot de travail à main gauche, volte de 10m incluse		x 1		
06.	Serpentine de 3 boucles de 20m de large, couvrant toute la piste		x 1		
07.	Cession à la jambe au trot à main droite (l. min. = 10m et 14m en avant min.)		x 1		
08.	Cession à la jambe au trot à main gauche (l. min. = 10m et 14m en avant min.)		x 1		
09.	Trot moyen + transitions		x 1		
10.	Transitions isolées « pas => galops G. et Dr. » (avec minimum 5 foulées de pas entre les transitions 11 et 10 si elles sont combinées)		x 1		
11.	Transitions « galops G. et Dr. => pas » (avec minimum 5 foulées de pas entre les transitions 11 et 10 si elles sont combinées)		x 1		
12.	Galop de travail à main droite, cercle de 20m inclus		x 1		
13.	Galop de travail à main gauche, cercle de 20m inclus		x 1		
14.	Galop moyen + transitions		x 1		
15.	L'entrée et les arrêts au début et à la fin de la reprise		x 1		
	Total pour l'exécution technique (max. 160 points)				
	Pénalités à déduire (2 points pour chaque erreur – voir R.N. art. 421.2.6.2)				
	Total (points) pour l'exécution technique				

RLM niv 1



Présentation artistique		Poin ts /10	Coeff	note	Observations
16.	Rythme, énergie et élasticité		x 2		
17.	Harmonie entre le cavalier et le cheval		x 2		
18.	Chorégraphie, utilisation de la piste et créativité		X 3		
19.	Choix de la musique et son interprétation		X 3		
Total pour la présentation artistique (max. 100 points)					
(*) L'utilisation de demi-points est autorisée tant pour les notes techniques qu'artistiques.					

Total pour l'exécution technique / 1,6	%
Total pour la présentation artistique Pénalité de temps (plus de 4'00 ou moins de 3'30 = déduction de 0,5 %) Total pour la présentation artistique	%
Total général (% technique + % artistique)	%
RESULTAT FINAL (total général / 2)	%

Dans le cas où plusieurs concurrents ont le même résultat final, leur classement est déterminé par le score final de la présentation artistique.

Mouvements interdits (se référer également au document « RLM des Ligues – Directives pour les Juges ») :

Volte, demi-volte ou demi-volte renversée au trot de 8m ou moins	Volte ou demi-volte au galop de 10m ou moins
Serpentine au trot de 2 boucles le long de la piste	Demi-volte renversée au galop
Changement de pied de ferme à ferme	Tous les mouvements de côté, excepté la cession à la jambe
Contre-galop	Transitions du galop vers l'arrêt et inversement
Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf si autorisés dans les directives)	

Signature du juge:

Copyright ©2020
Ligue Equestre Wallonie Bruxelles
Reproduction strictly reserved